

Bienvenue à Cité Nature !



Vous trouverez ci-dessous quelques règles de « Savoir-Visiter ».

Les agents de surveillance présents dans les expositions ont pour mission de faire respecter cette charte.

→ Respect des autres visiteurs et du personnel

Veillez à ne pas déranger les autres visiteurs

Cité Nature est un musée : ne criez pas, y compris pour regrouper les enfants.

Montrez l'exemple !

Ne laissez pas les enfants que vous encadrez crier ou courir

Cela provoque des nuisances sonores dangereuses.

Pensez à mettre votre téléphone en vibreur.

Ne diffusez pas de musique.

Les enfants ne doivent pas visiter seuls (y compris les ados)
mais en petits groupes incluant un adulte.

Adulte, vous êtes responsable de la bonne conduite des enfants que vous encadrez.



→ Respect des lieux et du matériel

Veillez à faire respecter la signalisation d'interdiction de toucher

Certains éléments d'exposition sont FRAGILES : leur détérioration volontaire est réprimandable.

Les expositions sont sous vidéo surveillance.

Il est interdit de manger et boire dans les expositions

Adulte, c'est à vous d'inciter les enfants que vous encadrez à respecter les expositions.

Quelques consignes « Développement durable »



→ L'hiver, fermez les portes.

→ Lors de votre pique-nique, jetez et trieز vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

→ Fumeurs, jetez vos cendres et mégots dans les cendriers installés aux pieds de chaque escalier extérieur.

→ Si vous n'avez pas l'usage d'un dépliant, remettez-le dans le présentoir où vous l'avez pris.

**Nous vous souhaitons une visite agréable,
instructive et ludique.**

